



Lannion, le 25 juin 2025

**Objet : Réunion concertation publique sur le projet de parc éolien en Bretagne Nord-Ouest  
Avis et demande de Réseau Energies Terre Mer**

L'Etat a lancé le 31 mars une série de réunions de concertation sur l'opportunité de réaliser un parc éolien en Bretagne Nord-Ouest au nord de Roscoff à l'horizon 2035 se clôturant par une réunion publique à Lannion (22) le 25 juin 2025.

Les dispositions de participation ne permettant pas de s'inscrire (COMPLET sur le site internet), le Réseau Energies Terre&Mer s'exprime à travers cet avis qui sera remis à la sous-préfète de Lannion à l'occasion de cette réunion et demande qu'il soit lu durant la réunion publique.

Depuis le mois d'avril 2025, l'ensemble des partis politiques à l'Assemblée au Sénat ont constaté l'absence d'une étude d'impact pour justifier la pertinence des investissements proposés dans la Programmation pluriannuelle de l'Energie (PPE3) et notamment ceux de l'éolien en mer.

Cela a conduit le ministre de l'Industrie et de l'Energie dès le 19 juin 2025 à proposer que cette étude soit conduite pour alimenter le débat parlementaire, et à indiquer le 24 juin 2025 en clôture du vote négatif de l'Assemblée nationale qu'il était nécessaire que la loi continue sa navette parlementaire, notamment au Sénat à partir du 1<sup>er</sup> juillet.

En raison des constats suivants faits sur l'éolien en mer à l'occasion du débat à l'Assemblée nationale :

- Absence d'évaluation économique, sociale et environnementale de l'intérêt public de financer de façon massive l'éolien en mer alors que l'électricité française est déjà décarbonée à 95% ;
- Absence de complémentarité avec les Energies permanentes et pilotables Bas carbone et risque pour la sûreté et la sécurité lié à une modulation excessive des réacteurs nucléaires;
- Surcapacité de production électrique en France avec une exportation de 102 TWh en 2024 et baisse structurelle de la consommation électrique (efficacité énergétique, sobriété, prix élevés);
- Surproduction en France et en Europe conduisant à des prix négatifs et une volatilité sur les prix de marché en fonction de la météo ;
- Première cause des augmentations régulières du coût complet de l'électricité (investissements RTE, Enedis, subventions pour prix garantis) et par conséquent sur le coût de la vie des Français et la compétitivité des entreprises ;
- Pas de contribution à la réduction du CO2 en France et besoins de centrales thermiques encore plus émissives quand il n'y a ni vent ni soleil l'hiver ;
- Dégradation de la dépendance énergétique de la France (tout est importé sauf l'assemblage avant installation...) et dépendance à des matériaux stratégiques non disponibles en France ni souvent en Europe ;

Contact : Porte-parole RETM Nicolas BOUR [retm@retm.fr](mailto:retm@retm.fr) +33 6 84 50 07 90



Lannion, le 25 juin 2025

- Déstabilisation de la fréquence (onduleur vs alternateur) et risques accrus sur la stabilité du réseau de transport et distribution d'électricité ;
- Risque sur la sécurité de la navigation maritime ;
- Atteinte directe et avérée aux Grands Sites de France : tous les parcs existants et projetés sont localisés devant un Grand Site de France.... ;
- Technologie de l'éolien posé unanimement refusée durant le débat public « La Mer en débat » en termes d'acceptabilité et non maîtrisée en France (Importation, même de Chine pour les monopieux de Yeu-Noirmoutier...);
- Technologie de l'éolien flottant non mature (sous-stations/câbles de raccordement) et non maîtrisée en France ;
- Énergie la plus chère en coût complet, à cause des raccordements et des flexibilités massives nécessaires (équivalent à 1 centrale nucléaire ou 30 parcs terrestres) ;
- Énergie très fluctuante qui impacte le plus le réseau en cas de vent fort ;
- Interaction entre installations éoliennes voisines par modification du flux des vents

La totalité de ces observations s'appliquant au projet de parc éolien de Bretagne Nord-Ouest au nord de ROSCOFF et en l'absence d'étude d'impact socio-économique préalable requise pour les investissements publics de l'Etat dans le dossier de concertation, **Réseau Énergies Terre&Mer** demande que le processus de concertation soit suspendu tant que cette étude d'impact n'a pas été rendue publique.

Cette étude d'impact doit mesurer les impacts énergétiques, économiques, sociaux et environnementaux de la réalisation du projet par rapport à la non-réalisation du projet et par rapport à d'autres projets qui pourraient contribuer à la décarbonation des usages encore carbonés de la chaleur et de la mobilité en Bretagne Nord.

Elle pourra évaluer les externalités positives et négatives du projet en s'appuyant, entre autres, sur la grille multicritère d'évaluation des projets énergétiques publiée par RETM : [les-vraies-energies-vertes-pour-les-differents-usages](#).

Elle doit être réalisée suivant le cadre de référence pour les investissements publics défini par le Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan [L'évaluation socioéconomique des investissements publics \(Tome 1\) | Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan](#)

Lannion, le 25 juin 2025

Réseau Énergies Terre&Mer

[www.retm.fr](http://www.retm.fr) [retm@retm.fr](mailto:retm@retm.fr)

Contact : Porte-parole RETM Nicolas BOUR [retm@retm.fr](mailto:retm@retm.fr) +33 6 84 50 07 90